

Allocations familiales

Mme McDonald: Monsieur le Président, je suis sidérée d'entendre le député faire toutes ces remarques en faveur de l'augmentation des prestations pour enfants. Peut-il nous expliquer pourquoi les libéraux, lorsqu'ils formaient le gouvernement, ont diminué les allocations familiales? Celles-ci ont augmenté d'un seul coup à l'époque du gouvernement minoritaire de 1972 à 1974, quand le NPD a insisté pour qu'on les augmente, mais excepté à cette occasion, elles ont considérablement diminué.

Le député a parlé de taxes et impôts régressifs. Nous nous y opposons sans nul doute mais c'est un gouvernement libéral qui a réduit le taux d'imposition marginal des riches et accru les concessions aux grandes sociétés. Par conséquent, comment le député peut-il expliquer qu'il se dise en faveur d'un régime d'imposition progressif alors que son parti a fait tout le contraire?

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne une minute au député pour répondre à cette question.

M. Benjamin: Où étiez-vous lorsque nous avons besoin de vous?

M. Foster: Monsieur le Président, j'entends toujours les néo-démocrates s'attribuer le mérite des pensions de vieillesse et de leur indexation, celui des allocations familiales et de leur indexation, et celui du crédit d'impôt pour enfant. Je ne me rappelle pas qu'ils aient été vraiment au pouvoir au niveau fédéral. Si on leur doit toutes ces mesures, pourquoi n'étaient-ils pas au pouvoir?

M. Benjamin: Nous nous en attribuons quand même le mérite.

M. Foster: C'est le gouvernement libéral qui a fait adopter toutes ces mesures et qui les a appliquées. Comme le dit le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), les néo-démocrates n'ont rien accompli de tout cela; ils aiment simplement s'en attribuer le mérite.

M. Benjamin: C'est juste, et nous vous avons poussés à le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux observations et aux questions est maintenant terminée.

M. Benjamin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En votre qualité d'ancien joueur de football célèbre, pourriez-vous me dire si les députés, en répondant aux questions durant les 10 dernières minutes, sont autorisés à décréter une pause et à parler durant trois minutes pour ne rien dire?

Le président suppléant (M. Paproski): Je préfère ne pas répondre à cette question. Je donne la parole à l'excellent député de York-Est (M. Redway).

M. Alan Redway (York-Est): Je vous remercie, monsieur le Président. Je suis heureux également de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-70, qui tend à modifier la Loi de 1973 sur les allocations familiales. L'opposition ne cesse depuis un jour ou deux de présenter le projet de loi comme la désindexation des allocations familiales. En fait, comme tous les députés le savent, il n'est que l'une de trois mesures qui portent sur les programmes sociaux destinés aux familles. Les trois mesures apportent des changements aux allocations familiales, aux crédits d'impôt pour enfants et aux exemptions pour enfants que prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu.

• (1630)

Il serait merveilleux que nous soyons saisis de toutes ces propositions en même temps pour pouvoir débattre l'ensemble de la question. Les règles de procédure de la Chambre l'interdisent malheureusement. Avec l'expérience de la politique municipale que j'ai, cela me dérange que nous ne puissions pas examiner tous les aspects d'une question. Aux conseils municipaux, toutes les questions qui portent sur un même problème sont examinées en même temps. C'est le signe bien évident que d'autres changements s'imposent à nos règles de procédure.

L'ensemble de trois mesures dont je viens de parler fait l'objet d'études et de débats approfondis depuis quelques années par un grand nombre d'organismes sociaux. Quatre d'entre eux ont formé une coalition qu'on appelle Le Groupe de réforme de la politique sociale. Ce groupe réclame des changements en profondeur dans ce domaine depuis quelques mois. Il exige trois changements précis. Tout d'abord, une augmentation substantielle des crédits d'impôt pour enfants. Ensuite, l'élimination des exemptions pour enfants prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu, en partie pour financer les crédits d'impôt majorés et en partie parce qu'il est injuste que les catégories supérieures de revenu en retirent davantage que les catégories inférieures. Il dit, enfin, qu'il ne faut pas toucher aux allocations familiales ni rien retrancher de l'indexation.

L'ensemble des changements que ce groupe propose auraient pour résultat que les gens dont le revenu est moindre auraient droit à des avantages nets plus considérables que les gens dont le revenu est élevé. L'argument invoqué pour réclamer ces changements est qu'en vertu du régime actuel, établi sous le précédent gouvernement, la famille qui gagne \$30,000 par année reçoit davantage que celle qui n'en gagne que \$10,000. Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit là d'une injustice, et le comité approprié y a consacré un débat fort poussé. Voilà pourquoi le gouvernement est intervenu dans ces trois domaines.

Le gouvernement a modifié les crédits d'impôt pour enfants. En effet, conformément à la proposition du Groupe de réforme de la politique sociale, il a haussé les crédits d'impôt pour enfants. Ceux-ci ont augmenté graduellement pour passer d'un maximum de \$384 par enfant à un maximum de \$524 en 1989. Après cela, ils ne diminueront pas, contrairement à ce qu'ont pu dire de nombreux députés de l'opposition, mais ils continueront d'augmenter suivant une formule d'indexation modifiée.

Le gouvernement va modifier également l'exemption pour enfants entièrement à charge. Il ne va pas l'éliminer, comme l'auraient voulu Le Groupe de réforme de la politique sociale et certains députés, mais il va la réduire graduellement de \$710 par enfant, son niveau actuel, à \$382 en 1989. Grâce à ces réductions, il disposera de suffisamment d'argent pour hausser les crédits d'impôt pour enfants.

Enfin, il entend désindexer en partie les allocations familiales. A l'heure actuelle, celles-ci sont de \$31.27 par mois par enfant. Elles ne seront ni réduites ni éliminées. En fait, si l'inflation devait dépasser 3 p. 100, elles continueraient d'augmenter. Le résultat net de ces trois mesures sera exactement celui qu'avaient recommandé Le Groupe de réforme de la politique sociale et d'autres critiques. Les familles économiquement faibles toucheront dans l'ensemble plus d'argent, alors que les familles riches en toucheront moins.